

L'accompagnement périscolaire : un axe de travail de la CRIPI ⁽¹⁾ Rhône-Alpes en 95-96

*Christine PIGUILLEM **

Christine PIGUILLEM, chargée de mission au Fonds d'Action Sociale Rhône-Alpes, rappelle ici les axes de réflexion et propositions de la Commission CRIPI "Intégration Enfance Jeunesse" qu'elle a suivie. Ces axes constituent les éléments d'une démarche de projet en fonction des réalités locales, départementales, académiques, et régionales.

L'accompagnement scolaire est un des axes prioritaires d'intervention du FAS depuis une dizaine d'années. En lien avec l'Education Nationale au début des années 80, les Animations Educatives Périscolaires ont tout d'abord proposé un cadre de réflexion et d'action pour les élèves de CP et CE.

Ensuite, ces AEPS ont été élargies aux CM, 6ème, 5ème. Depuis 1992, le dispositif Réseau Solidarité Ecole, piloté par la DDASS, a pris en compte les 4ème et plus. Dans le même temps, hors de ces dispositifs, de nombreuses autres actions d'accompagnement scolaire ont aussi vu le jour à l'initiative d'associations professionnelles ou bénévoles.

De nouveaux financeurs, institutions ou collectivités territoriales municipales ou départementales, au fil des années, ont financé ces activités. Nous constatons donc actuellement un foisonnement d'actions d'accompagnement périscolaire. Dans ce contexte et en lien avec l'élaboration du Programme Régional pour l'Insertion des Populations Immigrées par la Préfecture de région, la CRIPI a engagé un travail de réflexion et d'actions avec les partenaires institutionnels et de terrain engagés sur ce champ aux niveaux départemental et régional.

A cette fin, elle a constitué une Commission "Intégration Enfance Jeunesse" chargée de définir les objectifs de la politique régionale et de l'accompagnement formatif des opérateurs, ainsi que ceux des modalités de mise en oeuvre. La Commission a engagé son travail à partir de la Charte de l'Accompagnement Scolaire. Elle

prend donc appui sur un cadre validé par les partenaires institutionnels auquel ont adhéré de nombreuses associations.

En conséquence, ces propositions sont élaborées à partir de principes forts et d'une définition partagée de l'accompagnement scolaire :

. l'enfant est acteur de ses apprentissages qu'il réalise en prenant appui sur les ressources familiales, sociales, culturelles de son environnement.

. la notion de co-responsabilité éducative des adultes (enseignants, parents, acteurs locaux) est au coeur des dynamiques d'apprentissage des enfants.

. l'environnement social et culturel n'agit pas de façon extérieure et déterministe sur des familles et jeunes ayant statut d'objet. De nombreux chercheurs en sciences humaines alertent sur la nécessité d'éviter l'écueil d'un modèle de pensée encore trop souvent basé sur la théorie du handicap socio-culturel et de la catégorisation des élèves.

C'est dans cet esprit que peut être défini comme ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE l'ensemble des actions visant à offrir aux côtés de l'école et de la famille, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour leur réussite scolaire. Il n'a pas vocation à se substituer aux missions de l'école ni à la responsabilité éducative des parents. Il a un rôle spécifique et participe au troisième pôle éducatif utile à l'enfant dans la mesure où la transmission et la construction des savoirs nécessaires à la réussite scolaire et au développement de la personnalité se réalisent de façon com-

plexe, dans des temps, espaces, réseaux d'apprentissage diversifiés.

Il a donc pour objectif de faciliter l'acquisition des savoirs, savoir-faire, savoir-être nécessaires à la réussite de l'enfant :

* par un accompagnement cognitif et méthodologique :

. cognitif

- en proposant des activités consolidant les connaissances travaillées à l'école,
- en élargissant les centres d'intérêt de l'enfant, en lui proposant un bain d'activités culturelles dans lequel les pratiques de la lecture et de l'écriture prennent sens.

. méthodologique

- en donnant à l'enfant l'occasion d'expérimenter, d'utiliser les méthodes de travail facilitant son autonomie et l'appropriation des savoirs,
- en facilitant l'ouverture sur les ressources culturelles, sociales de l'environnement.

* par le développement des réseaux relationnels d'apprentissage :

- en pratiquant l'entraide et le tutorat entre jeunes, entre jeunes et adultes en favorisant la constitution de réseaux locaux de solidarité,
- en permettant aux parents de jouer leur rôle de parents d'élèves pour qu'ils puissent assurer le suivi scolaire de leurs enfants et développer leurs stratégies éducatives,
- en développant le partenariat avec l'ensemble des acteurs éducatifs concernés (enseignants, parents, animateurs, etc).

Dans ce cadre, il ne s'agit pas de figer un modèle unique d'action périscolaire mais bien de permettre aux acteurs éducatifs —famille, école, partenaires sociaux— de s'engager dans une démarche de projet en fonction des réalités locales, départementales, académiques et régionales. C'est sur cet axe que la commission CRIPI a souhaité porter sa réflexion et son action.



(*) *Chargée de mission au FAS Rhône Alpes*

(1) Commission Régionale pour l'Insertion des Populations Immigrées

Les Centres Ressources Enfance Famille Ecole : des outils territoriaux au service des acteurs sociaux et éducatifs

Dès 1981, le Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Immigrés et leurs familles (FAS) a été l'un des premiers organismes à promouvoir la réussite scolaire comme un enjeu prioritaire de l'intégration.

Fin 1989, un travail réalisé par la Délégation Régionale Rhône-Alpes du FAS faisait apparaître plusieurs constats :

- un important développement des actions périscolaires visant les enfants issus de l'immigration (AEPS (1) notamment),
- peu d'actions innovantes dans le champ de la Petite Enfance et à destination des enfants et des familles d'origine étrangère,
- une nécessaire compétence des professionnels ou des bénévoles intervenant dans les domaines Périscolaires et Petite Enfance en particulier sur trois plans :

1. la relation et le partenariat avec les établissements scolaires et les structures de droit commun.
2. la prise en compte des parents comme partenaires éducatifs.
3. la cohérence des actions engagées sur ces champs au niveau du territoire.

Étaient aussi notés, des écarts entre les départements du développement de ces objectifs en direction de la population issue de l'immigration.

Les CREFE ont alors été pensés, en lien avec la Commission Ecole-Famille de la CRIPI (2), comme des outils essentiels de développement qualitatif voire quantitatif des actions périscolaires et "petite enfance" par :

- la mise en place de formations transversales des professionnels, associatifs, communaux, institutionnels et bénévoles,
- la réflexion et la capitalisation d'expériences de terrain,
- l'aide au montage de projets concertés,
- l'accompagnement d'équipes de terrain,
- la mise à disposition de ressources documentaires.

Les caractéristiques qui rendent les CREFE originaux aujourd'hui s'appuient sur leur principe même de fonctionnement :

Ce sont des pôles permanents de ressources et de formation :

- à la disposition de tous les acteurs qui agissent dans le champ de l'accompagnement scolaire ou de la petite enfance quel que soit leur statut et leur niveau d'intervention,
- territorialisés par département pour répondre de façon adaptée aux demandes des équipes en prenant en compte le contexte et les ressources locales,
- conçus sur la base d'un partenariat associatif et institutionnel pour la définition des priorités d'intervention dans le cadre de la mission confiée par le FAS.

Au cours de ces dernières années, il nous apparaît de plus en plus nécessaire de permettre aux intervenants sociaux de trouver des espaces de recul, d'analyse de leur pratique et de formation continue évolutive et adaptée à leur questionnement.

En effet, la réalité devient de plus en plus complexe et résiste parfois malgré l'investissement des professionnels ou des bénévoles.

Le champ de l'accompagnement scolaire l'a particulièrement mis en évidence : multiplicité d'intervenants, de leurs qualifications, de leurs statuts (professionnels, bénévoles, grands frères...), multiplicité aussi au fil du temps des financeurs et des enjeux... avec une difficulté quasi permanente d'associer réellement les parents comme partenaires éducatifs.

Les réponses ne peuvent donc plus être individuelles voire concurrentielles, elles ne peuvent être que collectives par la mise en place de projets conçus transversalement notamment AVEC et PAR les publics concernés.

Nous souhaitons donc que les CREFE puissent poursuivre leur travail de qualification et d'amélioration des compétences des intervenants mais nous pensons aussi que ces outils doivent maintenant être réellement un enjeu des partenaires institutionnels pour réduire les "écarts" et accompagner l'intégration des enfants et de leurs familles.

Christine PIGUILLEM